



Recensement au 3 septembre 2020 :

- Vulnérables : 431 agents
- Télétravail (TLT) : 281 agents
- ASA : 150 agents (97 SU et 53 CO)
- Malades : 22 agents / Quatorzaine : 27 agents
- **Demande de l'état statistique**
- des agents malades, en quatorzaine
- en garde d'enfant, en télétravail
- nombre de foyers épidémiques (clusters)

Les agents « vulnérables » :

- cancer,
- immunodépression,
- 65 ans avec du diabète ou d'obésité,
- insuffisances rénales chroniques sévères...

Les agents « contacts » : gérés par l'ARS

Les agents en 14^{aine} en attente de dépistage :

- Télétravail
- ou Autorisation Spéciale d'Absence (ASA)
- **Pas de Congé Maladie Ordinaire (CMO) forcé**

Les agents vivants avec les « vulnérables » :

- Télétravail préconisé dans le cadre de l'organisation collective

Les agents parents

- si fermeture des classes ou crèches
- ASA ou Télétravail **sous condition que les 2 parents ne peuvent les garder**

Formation :

- Pour les agents SURV vulnérables :
- en cours de traitement à la DNRFP
- identification des alternatives à CMO ou reprise

Protection fonctionnelle en cas d'agression :

- Rappel de la note du 28 juin 2019 à tous les personnels
- Volonté d'agir de la DG par le code des douanes 53-1 et 413 bis
- Possibilité pour l'agent de se porter partie civile

Rétablissement de la
JOURNÉE DE CARENCE !

NON !

Déclaration en **MALADIE PROFESSIONNELLE**

OUI !

La médecine de prévention (MP) doit intervenir pour :

- La reprise et l'aménagement du poste en télétravail, en présentiel avec aménagement
- La gestion des « cas contact » et leur dépistage.
- Donne un **AVIS**.

Attention !

- **surcharge des demandes**
- **et d'adéquation auprès des chefs de service de la mise en place des préconisations de la MP**

Réduction de la liste :

les 7 autres critères doivent bénéficier d'aménagement de poste

DI / DR / CHEF DE SERVICE

Aménagement de poste

Télétravail :

- Gestion individuelle priorisée : agents vulnérables = 5 jours
- Gestion collective de la densité : 3 jours max/semaine
- La zone **rouge** n'est pas déterminante dans l'octroi !
- **Problématique du manque de volonté des chefs de service et problème des décalages d'application au niveau local**
- **Demande de directives de recensement des demandes des agents et des motifs de refus.**
- **La notion de nécessité de service doit être étayée et fondée !**

Dotation informatique :

- 500 ordinateurs en livraison
- 950 qui seront livrés dans le dernier trimestre
- **C'est une problématique actuelle d'approvisionnement liée à la hausse de la demande**
- **Les Outre-mers n'obéissant pas aux règles du marché public national, quelle est leur dotation ?**

Protection matérielle / Masque obligatoire :

Dotations

- Par missions : difficiles à harmoniser.
- Type : masques chirurgicaux préconisés pour tous malgré **les impacts écologiques**, mais les stocks doivent être épuisés
- **Dotation en circuit court en Outre-mer souhaitée : la DG valide par le nouveau contexte d'approvisionnement**
- **Renouvellement dotations en masques tissu : pas de réponse**

Dérogations au port du masque :

- Temps de pause de 15 minutes dans des espaces dédiés
- Exception à l'obligation du port si certificat médical.
- **Question des dotations adaptables à un handicap ?**

Protocole maritime :

- Rotation collective organisée sur période de repas.
- Port du masque obligatoire dans les flux de circulation à bord.
- Protocole de positionnement sur les couchages.

Agenda social :

- Commissions administratives paritaires (CAP) : en présentiel obligatoire
- GT & Comité technique de réseau (CTR) ou format CHSCT : mixité de la participation en présentiel et visioconférence
- Allègement des GT par des reports sur les 2 prochains mois. Attente de l'agenda définitif
- **Demande de mise en place des CAPL pour les recours sur le retrait des CA/ARTT et du refus du télétravail**